

# AU-DELÀ DE LA MORT... IL Y A LA VIE

À travers le programme Héritage, les coopératives funéraires de notre réseau ont posé différents gestes de réduction à la source afin de minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement. Ces gestes touchent la consommation d'énergie, les achats locaux, des ententes avec les fournisseurs pour l'utilisation de produits écoresponsables, l'achat de véhicules plus éco énergétiques, des constructions et des rénovations plus vertes, etc.

Notre mouvement s'est engagé dans cette démarche en adoptant une politique de développement durable qui encadre et guide l'ensemble de nos actions.

## LAISSONS EN HÉRITAGE UN ENVIRONNEMENT SAIN



Ce logo atteste que la coopérative pose des gestes concrets pour réduire le réchauffement climatique et contribuer à protéger l'environnement.

Nous affichons ainsi clairement notre volonté de voir la vie s'épanouir.

En collaboration avec



Pour que la vie continue



PRÉSENT  
À CHAQUE  
INSTANT



LE RÉSEAU  
DES COOPÉRATIVES  
FUNÉRAIRES

# UNE VISION ÉCORESPONSABLE

Les valeurs de la société évoluent au rythme des grands enjeux, qui ont quelquefois des dimensions planétaires. Un de ces enjeux, l'environnement, fait partie depuis longtemps des préoccupations des coopératives funéraires.

Nous croyons au pouvoir des petits gestes, mais nous visons également les changements importants. Ceux qui nous permettent de prendre l'avenir de notre planète en main. Et parce que nous avons à cœur le mieux-être de l'humanité, nous nous assurons de faire en sorte que nos opérations se fassent le plus possible dans le respect de l'environnement.

Voilà pourquoi nous œuvrons à diminuer les impacts négatifs de nos activités ou de les compenser par des actions positives sur le développement durable de la communauté.



## PLANTER UN ARBRE... POUR CULTIVER LE SOUVENIR

Le programme Héritage vise notamment à planter des arbres afin de compenser les gaz à effet de serre émis par l'utilisation de nos véhicules lors de funérailles, de transport des défunts et de réunion des administrateurs.

Nous plantons également un arbre à la mémoire de chaque défunt que nous avons reçu à la coopérative. En plus de souligner le départ d'un proche, ce geste revêt un caractère environnemental porteur de sens pour un nombre grandissant de personnes.

Les familles sauront ainsi que la mémoire de l'être aimé continue d'être honorée sous la forme d'un bel arbre qui contribuera à protéger la vie.

DEPUIS 2009,  
NOTRE RÉSEAU  
A CONTRIBUÉ  
À LA PLANTATION  
DE PLUS DE  
100 000 ARBRES.

## ICI ET AILLEURS... UN PROJET QUI PREND RACINE

La plantation d'arbres comporte un caractère d'intercoopération nord-sud puisque les travaux de reboisement sont réalisés par des coopératives forestières sur des terrains expressément identifiés au programme Héritage, l'un au Québec et l'autre au Guatemala.

Les coopératives forestières partenaires se sont engagées à ce que les arbres ainsi plantés soient protégés et conservés.

Notre programme de plantation d'arbres est une alternative solidaire de compensation et captage des gaz à effet de serre, qui encourage à la fois la lutte aux changements climatiques, le reboisement et l'intercoopération.

